

CIRCUIT COLLÉGIAL 1998-1999

Pour
l'admission
de 1999-2000

Québec 

Table des matières

Un collège, c'est...	1
Le système d'enseignement au Québec	1
L'admission	2
La durée des études	2
Les programmes d'études	2
Du plan de cours au diplôme	3
Le coût des études	3
L'aide financière aux études	3
Les programmes d'études préuniversitaires	4
Les programmes de formation technique	4
- Liste numérique - Liste alphabétique	8
Les établissements d'enseignement collégial	9
Pour en savoir plus	10
Des programmes d'études préuniversitaires en expérimentation	10

Un collège, c'est...

un établissement d'enseignement...

Dans le système scolaire québécois, le collège est le premier lieu de formation non obligatoire, les choix de formation y devenant personnels.

Au collégial, les programmes d'études préuniversitaires côtoient les programmes d'études techniques. Les premiers préparent aux études universitaires, alors que les seconds sont conçus en fonction du marché du travail.

Toutefois, la formation technique peut aussi donner accès à l'université, à la condition que soient respectées certaines exigences liées au programme d'études universitaires choisi.

... et un milieu de vie

En plus d'être un endroit où s'acquièrent des connaissances, le collège constitue un milieu fort enrichissant: les activités socioculturelles, artistiques, sportives et communautaires proposées aux élèves favorisent leur épanouissement intellectuel, affectif, social et physique.

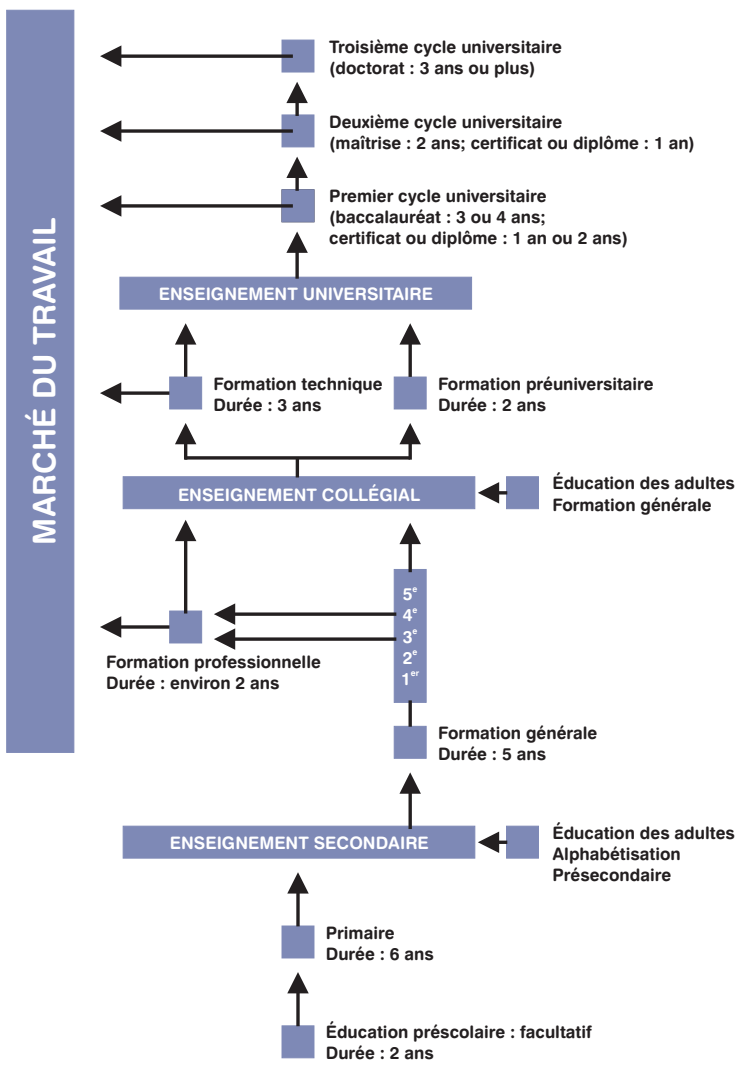
Chaque établissement s'est doté de services d'orientation, d'information scolaire et professionnelle, de placement, d'animation socioculturelle, d'aide pédagogique individuelle, etc. Toutes ces structures permettent de bien répondre aux besoins personnels et collectifs des élèves, facilitant ainsi leur cheminement scolaire.

Les élèves y trouvent également toute une gamme de services pour répondre à leurs différents besoins: la participation et l'engagement des élèves sont ainsi sollicités par l'association des élèves, la radio, le journal ou encore les clubs scientifiques, écologiques ou autres.

Les collèges ont éliminé les barrières architecturales de leurs édifices, devenant ainsi accessibles aux élèves ayant des handicaps moteurs. En outre, les collèges offrent des services pédagogiques et parapédagogiques aux personnes ayant une déficience auditive, visuelle ou motrice.

De nombreux collèges mettent des résidences à la disposition de leurs élèves. On en trouvera la liste à la page 9. Il faut toutefois vérifier auprès du collège si la résidence accueille aussi bien les garçons que les filles.

Le système d'enseignement au Québec



L'admission

Quand, où et comment

La demande d'admission dans un établissement d'enseignement collégial gagne à être précédée d'une démarche de réflexion. Il est important que l'élève prenne le temps d'explorer les différents programmes offerts, de s'informer des débouchés possibles sur le marché du travail, d'évaluer ses propres capacités et de mesurer les conséquences de ses choix. On trouvera à la page 10 des suggestions de personnes à consulter et de services avec lesquels on peut communiquer pour faciliter cette démarche.

Il est possible de s'inscrire au collégial sans choisir immédiatement un programme d'études. L'élève est inscrit à une session d'accueil et d'intégration et, à la première session, on offre alors des cours communs à tous les programmes, des activités d'orientation, des cours de mise à niveau, etc.

Après avoir pris la décision de s'inscrire au collégial, l'élève doit remplir les formalités nécessaires à son admission.

La demande doit être faite :

- avant le **1^{er} MARS** pour la session d'automne;
- avant le **1^{er} NOVEMBRE** pour la session d'hiver.

L'élève doit remplir le formulaire prévu à cet effet et y joindre toutes les pièces qui sont exigées.

Les formulaires d'admission sont disponibles au centre d'information scolaire et professionnelle de toute école secondaire. Ils sont aussi distribués par les collèges et par les trois services régionaux d'admission qui regroupent les cégeps des régions de Montréal, de Québec et du Saguenay — Lac-Saint-Jean.

Pour les collèges qui font partie d'un service régional d'admission (voir la liste de la page 9), c'est au service régional qu'il faut faire parvenir la demande d'admission. Pour un collège qui n'est pas affilié à un tel service, la demande d'admission doit être envoyée directement au collège choisi. Dans le cas des établissements privés, la demande d'admission doit toujours leur être envoyée directement.

Les coordonnées des services régionaux d'admission sont les suivantes :

- Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM)
C.P. 11028
Succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 4W9
Tél. : (514) 271-2454
Cégéphone : (514) 271-1124
- Service régional d'admission au collégial de Québec (SRAQ)
1096, route de l'Église
Sainte-Foy (Québec) G1V 3V9
Tél. : (418) 659-4873
Site Internet : <http://www.sraq.qc.ca>
- Service régional de l'admission des cégeps du Saguenay—Lac-Saint-Jean (SRAS)
2110, rue Gilbert
Jonquière (Québec) G7S 4R8
Tél. : (418) 548-7191
Courrier électronique : sras@sungbc.risq.qc.ca

Les conditions d'admission : un diplôme du secondaire...

En conformité avec le Règlement sur le régime des études collégiales, pour être admis à un programme conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales, il faut être titulaire du diplôme d'études secondaires ou du diplôme d'études professionnelles décerné par la ministre de l'Éducation :

- 1 Les élèves qui ont obtenu le diplôme d'études secondaires ou le diplôme d'études professionnelles *après* le 31 mai 1997 doivent en outre avoir réussi les cours suivants :
 - histoire de 4^e secondaire;
 - sciences physiques de 4^e secondaire;
 - langue d'enseignement de 5^e secondaire;
 - langue seconde de 5^e secondaire;
 - mathématique de 5^e secondaire ou un cours de mathématique de 4^e secondaire déterminé par la ministre et dont les objectifs présentent un niveau de difficulté comparable.

- 2 Les élèves qui ont obtenu le diplôme d'études secondaires ou le diplôme d'études professionnelles *le ou avant* le 31 mai 1997 doivent :

- être titulaires d'un diplôme d'études secondaires; ou
- être titulaires d'un diplôme d'études professionnelles et avoir réussi les cours de langue maternelle et de langue seconde de 5^e secondaire.

Ces élèves sont soumis à des conditions particulières d'admission supplémentaires pour les programmes 153.A0, 153.B0, 153.C0, 153.D0, 190.A0, 190.20, 233.A0, 310.A0, 310.03 et 430.02.

... le cas échéant, des conditions particulières d'admission

Pour certains programmes d'études collégiales, on exige aussi que des cours précis aient été réussis au secondaire (par exemple, des cours de mathématique, de physique ou de chimie) : il s'agit des **conditions particulières d'admission**, dont on précise la nature dans les tableaux de la page 4 pour les études préuniversitaires et des pages 4 à 8 pour la formation technique. Par contre, pour un certain nombre de programmes d'études collégiales, aucune condition particulière d'admission n'est exigée.

... d'autres conditions

Par règlement, les collèges peuvent aussi déterminer que certaines conditions particulières s'appliquent à tel ou tel programme. C'est notamment le cas lorsque le nombre de places est limité (on parle alors d'admission contingente à certains programmes). À titre d'exemple, ces conditions pourraient être :

- la priorité donnée aux élèves sortants du secondaire;
- l'excellence du dossier scolaire;
- les résultats d'une entrevue ou d'un test;
- la priorité aux élèves de la région;
- la tenue d'un examen médical.

Ces conditions ne doivent toutefois pas avoir pour effet d'exiger la réussite d'autres cours du secondaire que ceux exigés à titre de conditions générales et particulières d'admission établies par la ministre. Il est à noter qu'un collège peut admettre une personne qui possède une formation qu'il juge équivalente.

La durée des études

L'année scolaire est la période comprise entre le 1^{er} juillet et le 30 juin. Elle comprend généralement deux sessions, celle d'automne et celle d'hiver, comportant chacune un minimum de 82 jours d'enseignement, y compris la période des examens. En règle générale, l'élève peut s'inscrire à sept cours et il doit suivre au moins quatre cours (ou 180 périodes de cours) pour être considéré comme inscrit à temps plein.

Le collège peut organiser d'autres sessions de plus courte durée, dont la session d'été. Celle-ci peut permettre notamment à l'élève de reprendre des cours où il a échoué ou encore de terminer plus rapidement son programme d'études.

Les programmes d'études préuniversitaires durent normalement deux ans (quatre sessions). Ceux de la formation technique demandent généralement trois ans d'études (six sessions).

En plus de ces programmes menant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), les collèges offrent des programmes de plus courte durée, qui permettent d'obtenir une attestation d'études collégiales (AEC). Ces programmes s'adressent aux adultes et ne sont généralement pas accessibles aux jeunes qui viennent de terminer leurs études secondaires. Cependant, des programmes désignés par la ministre sont ouverts à certains types d'élèves en particulier dès la fin des études secondaires.

L'élève peut changer de programme en cours de route; il doit alors faire appel, dans son collège, à un responsable de l'aide pédagogique individuelle.

Les programmes d'études

Un programme, c'est un ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de normes établies. Chaque programme comprend des composantes de formation générale et une composante de formation spécifique.

Qu'est-ce que la composante de la formation générale?

Depuis l'année scolaire 1994-1995, pour tous les programmes conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales, la formation générale comprend trois composantes:

- la formation générale commune à tous les programmes, comportant trois cours de langue d'enseignement et littérature, un cours de langue seconde, deux cours de philosophie et trois cours d'éducation physique;
- la formation générale propre au programme d'études choisi, comportant un cours de langue d'enseignement et littérature, un cours de langue seconde et un cours de philosophie;
- la formation générale complémentaire, comprenant deux cours complémentaires aux autres composantes du programme.

Que comprend un programme d'études préuniversitaires?

En plus des cours de la formation générale, un programme d'études préuniversitaires comprend une composante spécifique au programme choisi.

En sciences de la nature, cette composante spécifique est de 32 unités; en sciences humaines, elle est de 30 unités; en arts et lettres, elle est de 28 unités; en musique et en arts plastiques, elle est de 32 unités.

Une unité correspond à 45 heures d'activités d'apprentissage, comprenant les cours théoriques, les travaux pratiques et le travail personnel.

Que comprend un programme d'études techniques?

En plus des cours de la formation générale, un programme d'études techniques comprend une composante spécifique au programme choisi.

Dans certains cas, ces programmes peuvent offrir des voies de sortie ou encore être découpés en modules (par exemple, trois), qui peuvent se suivre soit de façon successive, soit de façon indépendante. La réussite de chaque module peut être reconnue par le collège. Le module peut permettre, le cas échéant, la reconnaissance d'une formation professionnelle acquise au secondaire.

Du plan de cours au diplôme

Chaque enseignant et chaque enseignante doit établir un plan détaillé de chacun de ses cours. Distribué au début de la session à tous les élèves, ce plan contient :

- les objectifs du cours;
- son contenu;
- des indications relatives aux méthodes;
- une médiagraphie;
- les modalités de participation aux cours;
- les modalités d'évaluation des apprentissages.

L'apprentissage de l'élève est évalué pour chaque cours. Au début de chaque session, les élèves peuvent, pendant une courte période, annuler leur inscription à un cours; il faut s'informer au collège de la date au delà de laquelle les cours abandonnés seront considérés comme des échecs.

La note de passage, traduisant l'atteinte minimale des objectifs, est de 60 sur 100. À la fin de chacune des sessions, le collège prépare un bulletin résumant l'évaluation des apprentissages de chaque élève. Ce document est remis à l'élève, alors que les résultats sont transmis au Ministère.

La ministre décerne le diplôme d'études collégiales à l'élève qui, selon la recommandation de son collège, a atteint l'ensemble des objectifs et des standards de son programme, a réussi l'épreuve synthèse propre à ce programme et, le cas échéant, a réussi les épreuves uniformes imposées par la ministre.

Signé par la ministre et le sous-ministre, le diplôme précise notamment le nom de l'élève, le nom du collège, le titre du programme et la date d'obtention.

Le coût des études

Les droits de scolarité

Un collège ne peut généralement pas exiger de droits de scolarité pour l'enseignement qu'il dispense, pour un programme conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales, à l'élève à temps plein.

Les établissements privés exigent des droits de scolarité dont le montant varie d'un établissement à l'autre.

Les élèves de nationalité étrangère doivent verser des droits de scolarité dont le montant est fixé par les règles budgétaires annuelles.

Les droits d'admission

Les collèges peuvent exiger des élèves faisant une demande d'admission un montant non remboursable pour l'ouverture, l'analyse et le traitement du dossier. Ces droits sont d'environ 30 \$.

Dans le cas des collèges ayant regroupé leurs services d'admission au sein d'un service régional (SRAM, SRAQ ou SRAS), les droits sont payables à ces organismes.

Les dépenses scolaires

Les sommes dépensées pour l'achat des livres et du matériel scolaire varient selon le programme d'études et les exigences pédagogiques de chacun des cours qui composent le programme. En moyenne, ces dépenses sont de l'ordre de 500 \$ par année.

Les frais afférents

Un collège peut exiger des élèves des droits supplémentaires pour certains services qui contribuent à l'atteinte des objectifs de formation. Il s'agira, par exemple, de l'achat de matériel spécialisé, de l'engagement de personnel spécialisé et de conférenciers ou conférencières, de l'organisation de voyages éducatifs, culturels ou sportifs, des assurances, etc.

Le montant de ces droits est fixé annuellement, par règlement, par chaque collège. Pour l'année scolaire 1997-1998, ce montant est en moyenne de 95 \$, le maximum étant de 110 \$.

La cotisation à une association d'élèves

La plupart des établissements comptent une association d'élèves accréditée en vertu d'une loi particulière* ou encore reconnue comme représentative par le collège. Dans un cas comme dans l'autre, le collège perçoit, au moment de l'inscription, la cotisation fixée par l'association.

Les droits spéciaux pour le collégial public

À compter du deuxième cours non réussi la session précédente, des droits spéciaux de 2 \$ par période d'enseignement sont exigibles pour chaque cours pris en compte à titre d'échec, et ce, pour permettre à l'élève de s'inscrire à temps plein.

* Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants.

L'aide financière aux études

Si ses ressources financières sont insuffisantes pour poursuivre ses études collégiales, l'élève à temps plein peut profiter du Programme gouvernemental de prêts et bourses.

Le montant accordé tient compte, d'une part, des dépenses liées aux études (frais scolaires, frais de subsistance, frais de transport, etc.) et, d'autre part, des ressources financières de l'élève et, s'il y a lieu, de ses parents, de son répondant ou de sa répondante, de son conjoint ou de sa conjointe.

L'aide accordée prend d'abord la forme d'un prêt, garanti par le gouvernement, sur lequel l'élève ne paie aucun intérêt tant qu'il est aux études à temps plein. En 1998-1999, le prêt maximal est de 2 605 \$.

Si le prêt est insuffisant pour couvrir les dépenses admissibles, on y ajoute une bourse. Le montant de la bourse varie, la moyenne se situant à environ 3 342 \$ pour les élèves du collégial.

Comment procéder?

Le formulaire de demande d'aide financière est disponible dans les écoles secondaires et dans les collèges. Il est important de le remplir avec la plus grande exactitude et d'y annexer les documents demandés.

Sauf en cas de force majeure, aucune demande d'aide n'est acceptée **après le 31 mars** ni aucun document, sauf s'il est demandé par l'Aide financière aux études. Dans ce cas l'élève devra le lui faire parvenir dans les 45 jours.

Si la demande d'aide financière dûment remplie est reçue avant le 30 juin, l'aide financière sera disponible pour la rentrée scolaire d'automne.

Les demandes d'aide financière sont analysées dans un délai de six semaines.

Le cachet de la poste fait foi de l'envoi de la demande par l'élève, et seule une preuve jugée satisfaisante, attestant l'existence de circonstances extraordinaires et indépendantes de la volonté de l'élève, peut permettre d'accepter un document après la date limite.

Les élèves qui, après avoir obtenu le maximum de prêt, veulent demander une bourse doivent remplir un autre formulaire (Déclaration de situation réelle), qui leur est remis au début de la session, en même temps que leur certificat de prêt.

Demande de renseignements

Le service téléphonique interactif vous permet d'obtenir des renseignements sur :

- l'état de votre demande d'aide financière;
- les prêts et bourses;
- les autres programmes d'aide financière.

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Montréal : (514) 864-4505

Québec : (418) 646-4505

Ailleurs au Québec : 1 888 345-4505

Site Internet : <http://www.meq.gouv.qc.ca/afe>

Le bureau d'aide financière de votre établissement peut vous venir en aide également.

Les programmes d'études préuniversitaires

Les programmes d'études préuniversitaires ouvrent les portes de l'université. Dans certains cas, le choix d'un programme d'études collégiales en fonction d'un projet d'études universitaires s'impose de lui-même : ainsi, le programme Sciences de la nature sera tout indiqué si l'on souhaite s'inscrire plus tard à une faculté de sciences, alors que le programme Sciences humaines permettra d'avoir accès à une faculté de sciences sociales.

Toutefois, d'autres cheminements sont également possibles. En outre, pour certains programmes, les exigences ou conditions d'accès peuvent varier d'une université à l'autre.

Pour plus de certitude quant au cheminement choisi, il faut consulter les documents produits par chaque université. On peut également s'adresser aux différentes personnes-ressources de l'école secondaire ou du collège.

Presque tous les collèges offrent la plupart des programmes d'études préuniversitaires. Quelques-uns offrent également des cheminements particuliers et certains, des programmes expérimentaux. Chaque collège est en mesure de donner des renseignements précis sur les programmes qu'il offre.

SCIENCES DE LA NATURE 200.01 et 200.X2

400-000.CG

Les préalables du secondaire sont Mathématique 536 ou l'équivalent, Physique 534 ou l'équivalent et Chimie 534 ou l'équivalent.

SCIENCES HUMAINES 300.01

500-000.CG

Aucun préalable.

Toutefois, les élèves qui comptent poursuivre des études universitaires en économie ou en sciences de l'administration doivent avoir réussi le cours Mathématique 536 ou l'équivalent.

ARTS 500.01

210/220-000.CG

Aucun préalable.

MUSIQUE 500.02

221-000.CG

Le préalable du secondaire est Musique 534 ou l'équivalent.

ARTS PLASTIQUES 500.04

214-000.CG

Aucun préalable.

ARTS ET LETTRES 500.05 ou 500.X5

200-000.CG

Aucun préalable.

LETTRES 600.01

250-000.CG

Aucun préalable.

SCIENCES DE LA PAROLE 600.03

200-000.CG

Aucun préalable.

SCIENCES, LETTRES ET ARTS 700.01*

Les préalables du secondaire sont Mathématique 536 ou l'équivalent, Physique 534 ou l'équivalent et Chimie 534 ou l'équivalent.

HISTOIRE ET CIVILISATION 700.02*

Aucun préalable.

SCIENCES DE LA NATURE - MUSIQUE 200.11

SCIENCES DE LA NATURE - ARTS PLASTIQUES 200.13

SCIENCES HUMAINES - MUSIQUE 300.11

SCIENCES HUMAINES - ARTS PLASTIQUES 300.13

LETTRES - MUSIQUE 600.11

Ces cheminements sont un aménagement intégré des cours de deux programmes conduisant à l'obtention de deux diplômes d'études collégiales en trois ans.

SCIENCES DE LA NATURE - CHEMINEMENT BACCALAURÉAT INTERNATIONAL 200.10

SCIENCES HUMAINES - CHEMINEMENT BACCALAURÉAT INTERNATIONAL 300.10

LETTRES - CHEMINEMENT BACCALAURÉAT INTERNATIONAL 500.10

Le premier code est le numéro du programme.
Le second code est le code CUISEP, utilisé à des fins de classement par les responsables de l'information scolaire et professionnelle.

* Pour plus amples renseignements sur les programmes en expérimentation, voyez la page 10 du présent document.

Les programmes de formation technique offerts dans les cégeps

Le second code est le code CUISEP, utilisé à des fins de classement par les responsables de l'information scolaire et professionnelle.

- 0 : aucun préalable
- 1 : Mathématique 536 ou l'équivalent
- 2 : Physique 534 ou l'équivalent
- 5 : Chimie 534 ou l'équivalent
- 6 : Musique 534 ou l'équivalent
- 13 : Mathématique 436 ou l'équivalent
- 14 : Sciences physiques 436 ou l'équivalent

A : DEP Aménagement de la forêt
B : DES Ballet
E : DEP Electromécanique de systèmes informatisés
P : DEP Pêche professionnelle
R : DEP Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques
S : DES Infirmière ou infirmier auxiliaire ou l'équivalent
T : DEP Intervention en sécurité incendie
U : DEP Techniques d'usinage
X : Anglais 514

Cégeps autorisés

PRÉALABLES	
Abitibi-Témiscamingue	
Ahuntsic	
Alma	
André-Laurendeau	
Baie-Comeau	
Beauce-Appalaches	
Bois-de-Boulogne	
Champlain (Lemoxville) (angl.)	
Champlain (Saint-Lambert - Longueuil) (angl.)	
Champlain (Saint-Lawrence) (angl.)	
Chicoutimi	
Dawson (angl.)	
Drummondville	
Édouard Montpetit	
François-Xavier Garneau	
Gaspésie et des Îles	
Gérald-Godin	
Gratby – Haute-Yamaska	
Héritage (angl.)	
John Abbott (angl.)	
Jonquière	
La Poutière	
Lanaudière	
Lévis-Lauzon	
Lumino	
Lionel-Groulx	
Malsommeuve	
Mare-Victorin	
Matane	
Montmorency	
Oulouais	
Région de l'Amiante	
Rimouski	
Rivière-du-Loup	
Rosemont	
S-Félicien	
S-Hyacinthe	
Saint-Jean-sur-Richelieu	
Saint-Jérôme	
Saint-Laurent	
Sainte-Foy	
Sept-Îles	
Shawinigan	
Shenbrooke	
Sorel-Tracy	
Trois-Rivières	
Valleyfield	
Vanier (angl.)	
Victoriaville	
Vieux Montréal	
Autres établissements (voir pages 7 et 8)	

Secteur 01 – Administration, commerce et informatique

[illegible]

Secteur 02 – Agriculture et pêches

[illegible]

Secteur 03 – Alimentation et tourisme

[illegible]

Le premier code est le numéro du programme.

Le second code est le code CUISEP, utilisé à des fins de classement par les responsables de l'information scolaire et professionnelle.

CODE DES PRÉALABLES

0 : aucun préalable
1 : Mathématique 536 ou l'équivalent
2 : Physique 534 ou l'équivalent
5 : Chimie 534 ou l'équivalent
6 : Musique 534 ou l'équivalent
13 : Mathématique 436 ou l'équivalent
14 : Sciences physiques 436 ou l'équivalent

A : DEP Aménagement de la forêt
B : DES Ballet
E : DEP Électromécanique de systèmes informatisés
P : DEP Pêche professionnelle
R : DEP Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques
S : DES Infirmière ou infirmier auxiliaire ou l'équivalent
T : DEP Intervention en sécurité incendie
U : DEP Techniques d'usinage
X : Anglais 514

Cégeps autorisés

PREALBLES	
Abitibi-Témiscamingue	
Ahuntsic	
Alma	
André-Laurendeau	
Baie-Comeau	
Beauce-Appalaches	
Bois-de-Boulogne	
Champlain (Lemoxville) (angl.)	
Champlain (Saint-Lambert - Longueuil) (angl.)	
Champlain (Saint-Lawrence) (angl.)	
Chicoutimi	
Dawson (angl.)	
Drummondville	
Édouard Montpetit	
François-Xavier Garneau	
Gaspésie et des Îles	
Gérald-Godin	
Granby – Haute-Yamaska	
Héritage (angl.)	
John Abbott (angl.)	
Jonquière	
La Pocatière	
Lanaudière	
Lévis-Lauzon	
Limoulu	
Lionel Groulx	
Maisonneuve	
Marie-Victorin	
Matane	
Montmorency	
Outaouais	
Région de l'Amiante	
Rimouski	
Rivière-du-Loup	
Rosemont	
St-Félicien	
St-Hyacinthe	
Saint-Jean-sur-Richelieu	
Saint-Jérôme	
Saint-Laurent	
Sainte-Foy	
Sept-Îles	
Shawinigan	
Sherbrooke	
Sorel-Tracy	
Trois-Rivières	
Valleyfield	
Vanier (angl.)	
Victoriaville	
Vieux Montréal	
Autres établissements (voir pages 7 et 8)	

Secteur 04 - Arts

[illegible]

Secteur 05 – Bois et matériaux connexes

[illegible]

Secteur 06 – Chimie-biologie

[illegible]

	PRÉALABLES
	Atitibi-Témiscamingue
	Atunisic
	Alma
	André-Laurendeau
	Baie-Comeau
	Beauce-Appalaches
	Bois-de-Boulogne
	Champlain (Lemnoxville) (angl.)
	Champlain (Saint-Lambert - Longueuil) (angl.)
	Champlain (Saint-Lawrence) (angl.)
	Chicoutimi
	Dawson (angl.)
	Drummondville
	Édouard Montpetit
	François-Xavier Carneau
	Gaspésie et des îles
	Gérald-Godin
	Granby – Haute-Yamaska
	Héritage (angl.)
	John Abbott (angl.)
	Jonquière
	La Pocatière
	Lanaudière
	Lévis-Lauzon
	Limoulu
	Lionel Groulx
	Maisonneuve
	Marie-Victorin
	Matane
	Montmorency
	Outarais
	Région de l'Amiante
	Rimouski
	Rivière-du-Loup
	Rosemont
	St-Félicien
	St-Hyacinthe
	Saint-Jean-sur-Richelieu
	Saint-Jérôme
	Saint-Laurent
	Sainte-Foy
	Sept-Îles
	Shawinigan
	Sherbrooke
	Sorel-Tracy
	Trois-Rivières
	Valleyfield
	Vanier (angl.)
	Victoriaville
	Vieux Montréal
	Autres établissements (voir pages 7 et 8)

[illegible][illegible][illegible][illegible]

Le premier code est le numéro du programme.

Le second code est le code CUISEP, utilisé à des fins de classement par les responsables de l'information scolaire et professionnelle.

CODE DES PRÉALABLES

0 : aucun préalable
1 : Mathématique 536 ou l'équivalent
2 : Physique 534 ou l'équivalent
5 : Chimie 534 ou l'équivalent
6 : Musique 534 ou l'équivalent
13 : Mathématique 436 ou l'équivalent
14 : Sciences physiques 436 ou l'équivalent

A : DEP Aménagement de la forêt
B : DES Ballet
E : DEP Electromécanique de systèmes informatisés
P : DEP Pêche professionnelle
R : DEP Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques
S : DES Infirmière ou infirmier auxiliaire ou l'équivalent
T : DEP Intervention en sécurité incendie
U : DEP Techniques d'usinage
X : Anglais 514

Cégeps autorisés

PRÉLABLES	
Abitibi-Témiscamingue	
Abitibi	
Alma	
André-Laurendeau	
Baie-Comeau	
Beauce-Appalaches	
Bois-de-Boulogne	
Champlain (Lemoxville) (angl.)	
Champlain (Saint-Lambert - Longueuil) (angl.)	
Champlain (Saint-Lawrence) (angl.)	
Chicoutimi	
Dawson (angl.)	
Drummondville	
Édouard-Montpetit	
François-Xavier Garneau	
Gaspésie et des Îles	
Gérald-Godin	
Granby – Haute-Yamaska	
Héritage (angl.)	
John Abbott (angl.)	
Jonquière	
La Pocatière	
Lanaudière	
Lévis-Lauzon	
Limoulu	
Lionel-Groulx	
Maisonneuve	
Marie-Victorin	
Matane	
Montmorency	
Outaouais	
Région de l'Amiante	
Rimouski	
Rivière-du-Loup	
Rosemont	
St-Félicien	
St-Hyacinthe	
Saint-Jean-sur-Richelieu	
Saint-Jérôme	
Saint-Laurent	
Sainte-Foy	
Sept-Îles	
Shawinigan	
Sherbrooke	
Sorel-Tracy	
Trois-Rivières	
Valleyfield	
Vanier (angl.)	
Victoriaville	
Vieux Montréal	
Autres établissements (voir pages 7 et 8)	

Secteur II – Fabrication mécanique

[illegible]

Secteur 12 - Foresterie et papier

[illegible]

Secteur 13 – Communication et documentation

[illegible]

Secteur 14 – Mécanique d'entretien

[illegible]

PRÉALABLES
Abitibi-Témiscamingue
Abitibi
Alma
André-Laurendeau
Bale-Comeau
Beauce-Appalaches
Bois-de-Boulogne
Champlain (Lennoxville) (angl.)
Champlain (Saint-Lambert - Longueuil) (angl.)
Champlain (Saint-Lawrence) (angl.)
Chicoutimi
Dawson (angl.)
Drummondville
Édouard Montpetit
François-Xavier Carneau
Gaspésie et des Îles
Gérald-Godin
Granby – Haute-Yamaska
Héritage (angl.)
John Abbott (angl.)
Jonquière
La Pocatière
Lanaudière
Lévis-Lauzon
Limoulin
Lionel Groulx
Maisonneuve
Marie-Victorin
Matane
Montmorency
Outaouais
Région de l'Amiante
Rimouski
Rivière-du-Loup
Rosemont
Saint-Félicien
Saint-Hyacinthe
Saint-Jean-sur-Richelieu
Saint-Jérôme
Saint-Laurent
Sainte-Foy
Sept-Îles
Shawinigan
Sherbrooke
Sorel-Tracy
Trois-Rivières
Valleyfield
Vanier (angl.)
Victoriaville
Vieux Montréal
Autres établissements (voir pages 7 et 8)

[illegible][illegible][illegible][illegible][illegible]

Le premier code est le numéro du programme.

Le second code est le code CUISEP, utilisé à des fins de classement par les responsables de l'information scolaire et professionnelle.

CODE DES PRÉALABLES

0 : aucun préalable
1 : Mathématique 536 ou l'équivalent
2 : Physique 534 ou l'équivalent
5 : Chimie 534 ou l'équivalent
6 : Musique 534 ou l'équivalent
13 : Mathématique 436 ou l'équivalent
14 : Sciences physiques 436 ou l'équivalent

A : DEP Aménagement de la forêt
B : DES Ballet
E : DEP Électromécanique de systèmes informatisés
P : DEP Pêche professionnelle
R : DEP Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques
S : DES Infirmière ou infirmier auxiliaire ou l'équivalent
T : DEP Intervention en sécurité incendie
U : DEP Techniques d'usinage
X : Anglais 514

Cégeps autorisés

PRÉALABLES
Abitibi-Témiscamingue
Ahuntsic
Alma
André-Laurendeau
Baie-Comeau
Beauce-Appalaches
Bois-de-Boulogne
Champlain (Lemnoxville) (angl.)
Champlain (Saint-Lambert - Longueuil) (angl.)
Champlain (Saint-Lawrence) (angl.)
Chicoulimi
Dawson (angl.)
Drummondville
Édouard Montpetit
François-Xavier Garneau
Gaspésie et des Îles
Gérald-Godin
Grandy – Haute-Yamaska
Héritage (angl.)
John Abbott (angl.)
Jonquière
La Pocatière
Lanaudière
Lévis-Lauzon
Limoulu
Lionel Groulx
Maisonneuve
Marie-Victorin
Matane
Montmorency
Outouais
Région de l'Amiante
Rimouski
Rivière-du-Loup
Rosemont
Saint-Félicien
St-Hyacinthe
Saint-Jean-sur-Richelieu
Saint-Jérôme
Saint-Laurent
Sainte-Foy
Sept-Îles
Shawingan
Sherbrooke
Sorel-Tracy
Trois-Rivières
Valleyfield
Vanier (angl.)
Victoriaville
Vieux Montréal
Autres établissements (voir pages 7 et 8)

Secteur 19 – Santé (suite)

[illegible]

Secteur 20 – Services sociaux, éducatifs et juridiques

[illegible]

Établissements privés																Autres établissements			
PRÉALABLES	Campus Notre-Dame-de-Foy																Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière		
	Collège André-Grasset																Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe		
	Collège Bart (1975)																Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec		
	Collège d'Affaires Ellis (1974) Inc.																Collège Macdonald		
	Collège de Lévis																		
	Collège Laflèche																		
	Collège Lasalle																		
	Collège Mérid																		
	Collège moderne 3-R Inc.																		
	Collège O'Sullivan de Montréal Inc.																		
Collège O'Sullivan de Québec Inc.																			
École Commerciale du Cap Inc.																			
École Nationale de Cirque																			
Institut Teccart Inc.																			
Séminaire de Sherbrooke																			

Liste alphabétique des programmes de formation technique

Le numéro du programme renvoie aux tableaux des pages 4 à 8.

112.01	Acupuncture traditionnelle	243.16	Conception en électronique (technologie de)	248.C0	Génie mécanique de marine (techniques de)	241.22	Mécanique (techniques de génie)	235.A0	Production manufacturière (techniques de)
413.01	Administration et coopération	280.01	Construction aéronautique	230.02	Géodésie (technologie de la)	248.C0	Mécanique de marine (techniques de génie)	153.A0	Productions animales (technologie des)
410.12	Administratives (techniques)	270.02	Contrôle de la qualité (métallurgie)	271.01	Géologie appliquée	221.03	Mécanique du bâtiment (technologie de la)	231.03	Produits de la mer (transformation des)
280.01	Aéronautique (construction)	413.01	Coopération (administration et)	581.08	Gestion de l'imprimerie (techniques de)	142.B0	Médecine nucléaire (technologie de)	190.A0	Produits forestiers (technologie de la transformation des)
280.03	Aéronefs (entretien d')	145.04	Cynégétique et halieutique (techniques d'aménagement)	430.02	Gestion des services alimentaires et de restauration (techniques de)	589.01	Médias (art et technologie des)	144.B0	Prothèses orthopédiques (techniques d'orthèses et de)
280.A0	Aéronefs (techniques de pilotage d')	561.06	Danse-ballet	152.03	Gestion et exploitation d'entreprise agricole	140.01	Médical (technologie de laboratoire)	270.02	Qualité (contrôle de la) (métallurgie)
152.03	Agricole (gestion et exploitation d'entreprise)	310.02	Délinquance (techniques d'intervention en)	571.03	Gestion et production du vêtement	140.A0	Médicale (techniques d'électrophysiologie)	142.A0	Radiodiagnostic (technologie de)
153.D0	Agricoles (technologie des équipements)	111.A0	Dentaire (techniques d'hygiène)	430.01	Gestion hôtelière (techniques de)	411.A0	Médicales (archives)	142.03	Radiothérapie (techniques de)
154.A0	Aliments (technologie de la transformation des)	110.A0	Dentaires (techniques)	570.A0	Graphisme	233.A0	Menuiserie architecturale (techniques d'ébénisterie et de)	144.A0	Réadaptation physique (techniques de)
430.02	Alimentaires et de restauration (techniques de gestion des services)	110.B0	Denturologie (techniques de)	145.04	Halieutique (techniques d'aménagement cynégétique et)	231.03	Mer (transformation des produits de la)	384.01	Recherche, enquête et sondage (techniques de)
145.04	Aménagement cynégétique et halieutique (techniques d')	570.03	Design d'intérieur	153.B0	Horticole et de l'environnement (technologie de la production)	270.04	Métallurgiques (procédés)	145.02	Recherche en biologie (techniques d'inventaire et de)
222.01	Aménagement du territoire (techniques d')	571.A0	Design de mode	153.C0	Horticulture ornementale (paysage et commercialisation en)	573.01	Métiers d'art (techniques de)	180.21	Recyclage des infirmières auxiliaires (soins infirmiers)
210.01	Analytique (techniques de chimie)	570.07	Design industriel	430.01	Hôtelière (techniques de gestion)	233.01	Meuble et du bois ouvré (techniques du)	231.04	Ressources marines (exploitation et production des)
145.A0	Animale (techniques de santé)	120.01	Diététique (techniques de)	111.A0	Hygiène dentaire (techniques d')	147.01	Milieu naturel (techniques du)	231.24	Ressources marines (exploitation et production des) (programme de passage)
153.A0	Animales (technologie des productions)	393.A0	Documentation (techniques de la)	581.04	Impression (techniques de l')	271.03	Minéralurgie	430.02	Restauration (techniques de gestion des services alimentaires et de)
271.01	Appliquée (géologie)	260.01	Eau (assainissement de l')	581.08	Impression (techniques de gestion de l')	571.04	Mode (commercialisation de la)	145.03	Santé animale (techniques de)
145.01	Appliquée (techniques d'écologie)	233.A0	Ébénisterie et menuiserie architecturale (techniques d')	311.A0	Incendie (sécurité)	571.A0	Mode (dessin de)	311.A0	Sécurité incendie
233.A0	Architecturale (techniques d'ébénisterie et de menuiserie)	145.01	Écologie appliquée (techniques d')	570.07	Industriel (design)	570.B0	Muséologie (techniques de)	260.03	Sécurité industriels (assainissement et)
221.01	Architecture (technologie de l')	322.03	Éducation en services de garde (techniques d')	235.01	Industriel (technologie du génie)	551.02	Musique populaire	430.02	Services alimentaires et de restauration (techniques de gestion des)
248.01	Architecture navale (techniques d')	351.03	Éducation spécialisée (techniques d')	243.21	Industrielle (technologie de l'électronique)	147.01	Naturel (techniques du milieu)	322.03	Services de garde (techniques d'éducation en)
411.A0	Archives médicales	243.16	Électronique (technologie de conception en)	243.06	Industrielle (technologie de l'électronique)	248.01	Navale (techniques d'architecture)	388.01	Social (techniques de travail)
573.01	Art (techniques de métiers d')	243.22	Électronique — option audiovisuel (technologie de l')	241.05	Industrielle (technologie de maintenance)	248.B0	Navigation	180.01	Soins infirmiers
589.01	Art et technologie des médias	243.06	Électronique industrielle (technologie de l')	260.03	Industriels (assainissement et sécurité)	142.B0	Nucléaire (technologie de médecine)	180.21	Soins infirmiers : recyclage des infirmières auxiliaires
561.08	Arts du cirque	243.21	Électronique industrielle (technologie de l')	180.01	Infirmiers (soins)	243.15	Ordinés (technologie de systèmes)	384.01	Sondage (techniques de recherche, enquête et)
260.01	Assainissement de l'eau	140.A0	Électrophysiologie médicale (techniques d')	180.21	Infirmiers (soins) (recyclage des infirmières auxiliaires)	153.C0	Ornementale (paysage et commercialisation en horticulture)	270.03	Soudage
260.03	Assainissement et sécurité industriels	384.01	Enquête et sondage (techniques de recherche)	581.07	Infographie en pré impression	144.B0	Orthèses et de prothèses orthopédiques (techniques d')	351.03	Spécialisée (techniques d'éducation)
160.B0	Audioprothèse (techniques d')	152.03	Entreprise agricole (gestion et exploitation d')	420.01	Infomatique (techniques de l')	160.A0	Orthèses visuelles (techniques d')	243.15	Systèmes ordinés (technologie de)
243.22	Audiovisuel (technologie de l'électronique — option)	280.03	Entretien d'aéronefs	141.A0	Inhalothérapie (techniques d')	144.B0	Orthopédiques (techniques d'orthèses et de prothèses)	Techniques : voir le terme spécifique	
280.04	Avionique	153.B0	Environnement (technologie de la production horticole et de l')	570.03	Intérieur (design d')	233.01	Ouvré (techniques du meuble et du bois)	Technologie : voir le terme spécifique	
561.06	Ballet (danse)	155.A0	Équines (techniques)	561.01	Interprétation théâtrale	232.01	Papetiers (techniques)	222.01	Territoire (techniques d'aménagement du)
221.04	Bâtiment (technologie de l'estimation et de l'évaluation en)	153.D0	Équipements agricoles (technologie des)	310.02	Intervention en délinquance (techniques d')	153.C0	Paysage et commercialisation en horticulture ornementale	251.02	Textiles (fabrication)
221.03	Bâtiment (technologie de la mécanique du)	221.04	Estimation et évaluation en bâtiment (technologie de l')	391.01	Intervention en loisir (techniques d')	570.04	Photographie	251.01	Textiles (finition)
145.02	Biologie (techniques d'inventaire et de recherche en)	221.04	Évaluation en bâtiment (technologie de l'estimation et)	145.02	Inventaire et de recherche en biologie (techniques d')	144.A0	Physique (techniques de réadaptation)	171.A0	Thanatologie (techniques de)
210.03	Biologie (techniques de chimie)	271.02	Exploitation (mines et travaux de chantiers)	310.03	Juridiques (techniques)	243.14	Physique (technologie)	561.01	Théâtre (interprétation)
233.01	Bois ouvré (techniques du meuble et du)	152.03	Exploitation d'entreprise agricole (gestion et)	140.01	Laboratoire médical (technologie de)	280.A0	Pilotage d'aéronefs (techniques de)	561.A0	Théâtre - production
412.02	Bureautique (techniques de)	231.04	Exploitation et production des ressources marines	410.A0	Logistique du transport (techniques de la)	241.12	Plastiques (techniques de transformation des matières)	414.01	Tourisme (techniques de)
230.01	Cartographie (technologie de la)	231.24	Exploitation et production des ressources marines (programme de passage)	391.01	Loisir (techniques d'intervention en)	310.A0	Policiers (techniques)	154.A0	Transformation des aliments (technologie de la)
210.01	Chimie analytique (techniques de)	251.02	Fabrication (cuir, textile et habillement)	241.05	Maintenance industrielle (technologie de)	551.02	Populaire (musique)	241.11	Transformation des matériaux composites (techniques de)
210.03	Chimie-biologie (techniques de)	251.01	Finition (cuir, textile et habillement)	235.A0	Manufacturière (techniques de production)	581.07	Pré impression (infographie en)	241.12	Transformation des matières plastiques (techniques de)
210.02	Chimique (techniques de génie)	190.B0	Forestière (technologie)	248.C0	Marine (techniques de génie mécanique de)	570.02	Présentation (design de)	231.03	Transformation des produits de la mer
210.04	Chimiques (techniques de procédés)	190.A0	Forestiers (technologie de la transformation des produits)	231.24	Marines (exploitation et production des ressources) (programme de passage)	210.04	Procédés chimiques (techniques de)	190.A0	Transformation des produits forestiers (technologie de la)
561.08	Cirque (arts du)	322.03	Garde (techniques d'éducation en services de)	241.11	Matériaux composites (techniques de transformation des)	270.04	Procédés métallurgiques	410.A0	Transport (techniques de la logistique du)
221.02	Civil (technologie du génie)	210.02	Génie chimique (techniques de)	241.12	Matières plastiques (techniques de transformation des)	561.A0	Production (théâtre)	388.01	Travail social (techniques de)
571.04	Commercialisation de la mode	221.02	Génie civil (technologie du)	241.06	Mécanique (techniques de génie)	231.04	Production des ressources marines (exploitation et) (programme de passage)	571.03	Vêtement (gestion, production du)
153.C0	Commercialisation en horticulture ornementale (paysage et)	235.01	Génie industriel (technologie du)			153.B0	Production horticole et de l'environnement (technologie de la)	160.A0	Visuelles (techniques d'orthèses)
241.11	Composites (techniques de transformation des matériaux)	241.06	Génie mécanique (techniques de)						
		241.22	Génie mécanique (techniques de)						

Les établissements d'enseignement collégial

Cégeps

RÉSIDENCES	DEMANDE D'ADMISSION			
	A l'établissement	Au SPAM	Au SPAQ	Au SPAS
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue 425, boul. du Collège, C. P. 1500, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E5 (819) 762-0931	•	•		
Cégep d'Ahuhtsic 9155, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) H2M 1Y8 (514) 389-5921		•		
Cégep d'Alma 675, boul. Auger Ouest, Alma (Québec) G8B 2B7 (418) 668-2387				•
Cégep André-Laurendeau 1111, rue Lapierre, LaSalle (Québec) H8N 2J4 (514) 364-3320		•		
Cégep de Baie-Comeau 537, boul. Blanche, Baie-Comeau (Québec) G5C 2B2 (418) 589-5707	•	•		
Cégep Beauce-Appalaches 1055, 116e Rue Est, Saint-Georges (Québec) G5Y 3G1 (418) 228-8896	•		•	
Cégep de Bois-de-Boulogne 10555, av. de Bois-de-Boulogne, Montréal (Québec) H4N 1L4 (514) 332-3000	•	•		
Champlain Regional College (siège social), 1301, boul. Portland, C. P. 5000, Sherbrooke (Québec) J1H 5N1 (819) 564-3600				
Champlain Regional College Campus Lennoxville, C.P. 5003, Lennoxville (Québec) J1M 2A1 (819) 564-3666	•	•		
Champlain Regional College Campus St-Lambert-Longueuil, 900, Riverside Drive, Saint-Lambert (Québec) J4P 3P2 (514) 672-7360		•		
Champlain Regional College Campus St. Lawrence, 790, rue Nérée-Tremblay, Sainte-Foy (Québec) G1V 4K2 (418) 656-6921		•		
Cégep de Chicoutimi 534, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi (Québec) G7H 1Z6 (418) 549-9520	•			•
Collège Dawson 3040, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3Z 1A4 (514) 931-8731		•		
Cégep de Drummondville 960, rue Saint-Georges, Drummondville (Québec) J2C 6A2 (819) 478-4671		•		
Cégep Édouard Montpetit 945, chemin de Chambly, Longueuil (Québec) J4H 3M6 (450) 679-2630		•		
Cégep François-Xavier Garneau 1660, boul. de l'Entente, Québec (Québec) G1S 4S3 (418) 688-8310			•	
Cégep de la Gaspésie et des Îles 96, rue Jacques-Cartier, C. P. 590, Gaspé (Québec) G0C 1R0 (418) 368-2201	•	•		
Cégep Gérard-Godin 2915, boul. Saint-Charles, bureau 105, Kirkland (Québec) H9H 3B5 (514) 694-0430				
Cégep de Granby-Haute-Yamaska 50, rue Saint-Joseph, C. P. 7000, Granby (Québec) J2G 9H7 (450) 372-6614		•		
Collège Héritage 325, boul. Cité des jeunes, Hull (Québec) J8Y 6T3 (819) 778-2270		•		
Cégep John Abbott 21275, chemin du Bord-du-Lac, C. P. 2000, Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3L9 (514) 457-6610	•	•		
Cégep de Jonquière 2505, rue Saint-Hubert, Jonquière (Québec) G7X 7W2 (418) 547-2191	•			•
Cégep de La Pocatière 140, 4e Avenue, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0 (418) 856-1525	•		•	
Cégep régional de Lanaudière (siège social), 777, Notre Dame, Repentigny (Québec) J5Y 1B4				
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption 210, boulevard l'Ange-Gardien, L'Assomption (Québec) J5W 1R7 (450) 589-5621		•		
Cégep régional de Lanaudière à Joliette 20, rue Saint-Charles Sud, Joliette (Québec) J6E 4T1 (514) 759-1661		•		
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne Boulevard des Entreprises, Terrebonne (Québec) (à construire)		•		

Cégeps

RÉSIDENCES	DEMANDE D'ADMISSION			
	A l'établissement	Au SPAM	Au SPAQ	Au SPAS
Cégep de Lévis-Lauzon 205, rue Mgr-Ignace-Bourget, Lévis (Québec) G6V 6Z9 (418) 833-5110	•			•
Cégep de Limoilou 1300, 8e Avenue, C. P. 1400, Québec (Québec) G1J 5L5 (418) 647-6600				•
Cégep Lionel Groulx 100, rue Duquet, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3G6 (450) 430-3120	•	•		
Cégep de Maisonneuve 3800, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1X 2A2 (514) 254-7131		•		
Cégep Marie-Victorin 7000, rue Marie-Victorin, Montréal (Québec) H1G 2J6 (514) 325-0150	•	•		
Cégep de Matane 616, av. Saint-Rédempteur, Matane (Québec) G4W 1L1 (418) 562-1240	•	•		
Cégep Montmorency 475, boul. de l'Avenir, Laval (Québec) H7N 5H9 (450) 975-6100		•		
Cégep de l'Outaouais 333, boul. Cité des Jeunes, C. P. 5220, succursale A, Hull (Québec) J8Y 6M5 (819) 770-4012		•		
Cégep de la Région de l'Amiante 671, boul. Smith Sud, Thetford Mines (Québec) G6G 1N1 (418) 338-8591	•			•
Cégep de Rimouski 60, rue de l'Évêché Ouest, Rimouski (Québec) G5L 4H6 (418) 723-1880	•	•		
Cégep de Rivière-du-Loup 80, rue Frontenac, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1R1 (418) 862-6903	•			•
Cégep de Rosemont 6400, 16e Avenue, Montréal (Québec) H1X 2S9 (514) 376-1620		•		
Cégep de St-Félicien 1105, boul. Hamel, C.P. 7300, Saint-Félicien (Québec) G8K 2R8 (418) 679-5412				•
Cégep de St-Hyacinthe 3000, rue Boullé, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1H9 (450) 773-6800		•		
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu 30, boul. du Séminaire, C. P. 1018, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7B1 (450) 347-5301	•	•		
Cégep de Saint-Jérôme 455, rue Fournier, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4V2 (450) 436-1580	•	•		
Cégep de Saint-Laurent 625, av. Sainte-Croix, Saint-Laurent (Québec) H4L 3X7 (514) 747-6521		•		
Cégep de Sainte-Foy 2410, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy (Québec) G1V 1T3 (418) 659-6600	•			•
Cégep de Sept-Îles 175, rue De La Vérendrye, Sept-Îles (Québec) G4R 5B7 (418) 962-9848		•		
Collège Shawinigan 2263, boul. du Collège, C. P. 610, Shawinigan (Québec) G9N 6V8 (819) 539-6401		•		
Cégep de Sherbrooke 475, rue du Parc, Sherbrooke (Québec) J1H 5M7 (819) 564-6350	•	•		
Cégep de Sorel-Tracy 3000, boul. de la Mairie, Tracy (Québec) J3R 5B9 (450) 742-6651		•		
Cégep de Trois-Rivières 3500, rue De Courval, C. P. 97, Trois-Rivières (Québec) G8Z 1T2 (819) 376-1721	•	•		
Cégep de Valleyfield 169, rue Champlain, Valleyfield (Québec) J6T 1X6 (450) 373-9441	•	•		
Vanier College 821, av. Sainte-Croix, Saint-Laurent (Québec) H4L 3X9 (514) 744-7500		•		
Cégep de Victoriaville 475, rue Notre-Dame Est, Victoriaville (Québec) G6P 4B3 (819) 758-6401	•	•		
Cégep du Vieux Montréal 255, rue Ontario Est, Montréal (Québec) H2X 1X6 (514) 982-3437		•		

Établissements privés

RÉSIDENCES	DEMANDE D'ADMISSION			
	À l'établissement	Au SFAM	Au SFAQ	Au SFAS
Campus Notre-Dame-de-Foy 5000, rue Clément-Lockquell, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A1B3 (418) 872-8041	•	•		
Collège André-Grasset 1001, boul. Crémazie Est, Montréal (Québec) H2M 1M3 (514) 381-4293		•		
Collège Bart (1975) 751, côte d'Abraham, Québec (Québec) G1R 1A2 (418) 522-3906		•		
Collège Centennal 3641, avenue Prud'homme, Montréal (Québec) H4A 3H6 (514) 486-5533		•		
Collège d'Affaires Ellis (1974) inc. 400, rue Hériot, Drummondville (Québec) J2B 1B3 (819) 477-3113		•		
Collège dans la Cité (Le) (Villa Sainte-Marcelline) 815, av. Upper-Belmont, Westmount (Québec) H3Y 1K5 (514) 488-2528		•		
Collège de Lévis 9, rue Mgr-Gosselin, Lévis (Québec) G6V 5K1 (418) 833-1249	•	•		
Collège Français (1965) inc. (Le) 185, avenue Fairmount Ouest, Montréal (Québec) H2T 2M6 (514) 495-2581	•	•		
Collège Jean-de-Brébeuf 3200, chemin Sainte-Catherine, Montréal (Québec) H3T 1C1 (514) 342-1320	•	•		
Collège Laflèche 1687, boul. du Carmel, Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R8 (819) 375-7346	•	•		
Collège LaSalle 2000, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal (Québec) H3H 2T2 (514) 939-2006		•		
Collège Marianopolis 3880, Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3H 1W1 (514) 931-8792		•		
Collège Méridi 755, chemin Saint-Louis, Québec (Québec) G1S 1C1 (418) 683-1591	•	•		
Collège Moderne 3-R inc. 3730, rue Nérée-Beauchemin, Trois-Rivières (Québec) G8Y 1C1 (819) 378-1123	•	•		
Collège Mother House 4055, rue Sainte-Catherine Ouest, Westmount (Québec) H3Z 3J8 (514) 935-2532		•		
Collège O'Sullivan de Montréal inc. 1191, rue de la Montagne, Montréal (Québec) H3G 1Z2 (514) 866-4622		•		
Collège O'Sullivan de Québec inc. 840, rue Saint-Jean, Québec (Québec) G1R 1R3 (418) 529-3355		•		
Collège préuniversitaire Saint-Alexandre 646, rue Principale, Gatineau (Québec) J8T 5L5 (819) 561-8922		•		
Conservatoire Lassalle (1964) inc. 3505, rue Durocher, Montréal (Québec) H2X 2E7 (514) 288-4034		•		
École Commerciale du Cap inc. 155, rue Latreille, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 3E8 (819) 691-2600		•		
École de musique Vincent-d'Indy 628, chemin Côte-Sainte-Catherine, Outremont (Québec) H2V 2C5 (514) 735-5261	•	•		
École nationale de cirque 417, rue Berri, Montréal (Québec) H2Y 3E1 (514) 982-0859		•		
Institut Teccart (1996) inc. 3155, rue Hochelaga, Montréal (Québec) H1W 1G4 (514) 526-2501		•		
Petit Séminaire de Québec (Le) 3, rue de l'Université, Québec (Québec) G1R 5X8 (418) 694-1020	•	•		
Séminaire de Sherbrooke 195, rue Marquette, Sherbrooke (Québec) J1H 1L6 (819) 563-2050		•		

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec 401, rue De Rigaud, Montréal (Québec) H2L 4P3 (514) 282-5108			•		
---	--	--	---	--	--

Établissements relevant d'un autre ministère

Conservatoire de musique de Chicoutimi 202, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi (Québec) G7H 6R8 (418) 698-3505		•			
Conservatoire de musique de Hull 430, boul. Alexandre-Taché, Hull (Québec) J9A 1M7 (819) 772-3283		•			
Conservatoire de musique de Montréal 100, rue Notre-Dame Est, 2e étage, Montréal (Québec) H2Y 1C1 (514) 873-4031		•			
Conservatoire de musique de Québec 270, rue Saint-Amable, Québec (Québec) G1R 5G1 (418) 643-2190		•			
Conservatoire de musique de Rimouski 22, rue Sainte-Marie, C. P. 1210, Rimouski (Québec) G5L 8M2 (418) 727-3706		•			
Conservatoire de musique de Trois-Rivières 587, rue Radisson, C. P. 1146, Trois-Rivières (Québec) G9A 5K8 (819) 371-6748		•			
Conservatoire de musique de Val-d'Or 88, rue Allard, Val-d'Or (Québec) J9P 3Y1 (819) 825-3585		•			
Institut de technologie agro-alimentaire 401, rue Poiré, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0 (418) 856-1110			•		
Institut de technologie agro-alimentaire 3230, rue Sicotte, C. P. 70, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7B3 (514) 778-6504			•		

Établissement relevant de l'Université McGill

Collège Macdonald 21 111, chemin Lakeshore, B. P. 204, Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3V9 (514) 398-7814		•			
--	--	---	--	--	--

Pour en savoir plus

Des personnes à rencontrer

À l'école secondaire, plusieurs personnes sont en mesure de renseigner les élèves sur les possibilités qu'offrent les études collégiales et sur les démarches à effectuer.

Il s'agit notamment :

- des responsables de l'information scolaire et professionnelle;
- des enseignants et des enseignantes d'éducation au choix de carrière;
- des conseillers et des conseillères d'orientation.

De même, une fois inscrit au collège, on peut discuter de son cheminement scolaire avec :

- les responsables de l'information scolaire et professionnelle;
- les conseillers et les conseillères d'orientation;
- les responsables de l'aide pédagogique individuelle.

Un coup de téléphone

Chaque collège donne de l'information sur les programmes d'études qui lui sont propres et sur les services offerts. Les coordonnées de chaque établissement figurent à la page 9.

On peut communiquer avec les trois services régionaux d'admission pour obtenir des renseignements sur les programmes offerts et sur les modalités d'admission dans les trois régions en question. Leurs numéros de téléphone sont les suivants :

Service régional d'admission au collégial de Québec (SRAQ) :
(418) 659-4873

Service régional de l'admission des cégeps du Saguenay—Lac-Saint-Jean (SRAS) : (418) 548-7191

Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) :
(514) 271-2454 (renseignements sur l'admission);
(514) 271-1124 (service **Cégéphone** sur les cours et les programmes).

Pour obtenir une publication du Ministère ou un renseignement sur ses services, on peut s'adresser à la Direction des communications au (418) 643-7095 ou au (514) 873-8066.

Pour se renseigner sur les prêts et bourses (Aide financière aux études), composer le (418) 643-3750.

D'autres lectures

Le **Règlement sur le régime des études collégiales** régit les activités pédagogiques ainsi que celles qui sont liées à l'admission, à l'inscription, aux programmes et à la sanction des études. On peut le consulter dans les écoles secondaires et les collèges ou en obtenir un exemplaire en s'adressant au Ministère ou à n'importe quel collège.

La formation technique au collégial : les employeurs se prononcent est le résultat d'une enquête dont le principal objectif est de connaître le degré de satisfaction des employeurs en ce qui a trait à la formation technique offerte dans les établissements. On peut le consulter dans les écoles secondaires et les collèges ou en obtenir un exemplaire en s'adressant au Ministère.

Le Ministère publie chaque année **Relance au collégial**, où sont notamment présentés les taux de placement et les salaires moyens des sortants et des sortantes des divers programmes de formation technique. La version intégrale du document peut être consultée dans les écoles secondaires ou les collèges; de plus, un dépliant qui en résume les grandes lignes est distribué par le Ministère.

Un ouvrage similaire existe pour les études universitaires. Intitulé **Qu'advient-il des diplômés et des diplômées universitaires?**, il peut être consulté dans le site Internet de l'Enseignement supérieur.

Publié par le SRAM, le **Guide pratique des études collégiales au Québec** comporte des renseignements généraux sur l'enseignement collégial et des précisions sur chacun des programmes d'études menant à l'obtention du diplôme d'études collégiales. Ce guide est vendu en librairie à un prix modique (voir l'adresse du SRAM à la page 2).

Le SRAM met également en vente deux autres guides relatifs aux études postsecondaires : le **Guide pratique des adultes aux cégeps**, qui présente les programmes de plus courte durée destinés aux adultes, et le **Guide pratique des études universitaires au Québec**, consacré aux programmes offerts par les divers établissements d'enseignement universitaire.

Pour sa part, le SRAQ distribue gratuitement **Cégeprofil**, qui présente les établissements de la région de Québec, de l'Est du Québec et du Saguenay—Lac-Saint-Jean, leurs services et leurs programmes (voir l'adresse du SRAQ à la page 2).

Les élèves de nationalité étrangère peuvent se procurer la brochure **Étudier au Québec**, qui précise, à leur intention, les principales

caractéristiques de la société québécoise et du système scolaire. Le document est distribué par le Ministère.

La brochure **Une aide à la portée des étudiants** précise les règles d'attribution de l'aide financière. Cette publication ainsi que plusieurs autres portant sur l'aide financière aux études peuvent être obtenues dans les écoles secondaires, dans les collèges et au Ministère.

Enfin, presque tous les collèges publient de la documentation sur leur organisation, leurs services et leurs programmes. Il suffit de communiquer avec les divers établissements, dont les adresses et les numéros de téléphone figurent à la page 9.

Un système informatisé

Le système **Repères**, que l'on peut interroger en s'adressant aux conseillers et conseillères d'orientation des écoles secondaires et des collèges, est une banque informatisée de données en information scolaire et professionnelle.

Repères fournit des données sur les programmes de formation, sur le marché du travail, sur différentes professions, sur les établissements d'enseignement, sur les organismes-ressources ainsi que sur les programmes d'aide à la formation et à l'emploi. Le système couvre les ordres d'enseignement suivants : le secondaire, le collégial et l'enseignement universitaire.

On peut consulter **Repères** en utilisant deux voies d'entrée. La première est le programme de formation lui-même, sur lequel on obtient ainsi toute l'information voulue. La seconde est un profil personnel : à partir des goûts, des aptitudes et des champs d'intérêt de l'élève, **Repères** fournit alors des suggestions de programmes d'études appropriés.

Nos adresses

Il est possible de communiquer par écrit avec le Ministère ou encore de visiter ses bureaux pour y obtenir de la documentation. Les coordonnées pour obtenir des renseignements généraux sont les suivantes :

Direction des communications
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Direction des communications
600, rue Fullum, 10^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1

Site Internet du Ministère : <http://www.meq.gouv.qc.ca>

Site Internet de l'Enseignement supérieur : <http://www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup>

Site Internet de l'Aide financière aux études : <http://www.meq.gouv.qc.ca/afe>

Des programmes d'études préuniversitaires en expérimentation

Vous adorez étudier, vous réussissez bien et vous désirez aller à l'université, deux nouveaux programmes expérimentaux vous sont offerts. Il s'agit des programmes Sciences, Lettres et Arts et Histoire et Civilisation. Ces programmes expérimentés par certains collèges donnent accès à un large éventail de programmes universitaires.

SCIENCES, LETTRES ET ARTS 700.01

Le programme intégré Sciences, Lettres et Arts 700.01 propose une nouvelle approche des études collégiales. Il a été conçu pour fournir à l'élève une formation préuniversitaire large, structurée, exigeante et plus polyvalente, qui prépare au plus grand nombre possible de programmes universitaires. Le programme vise plus particulièrement à donner aux élèves une formation générale intégrée par l'acquisition de connaissances fondamentales et de méthodes propres aux différents champs du savoir que sont les sciences de la nature, les sciences humaines, les lettres et les arts. Il vise aussi et surtout à favoriser le développement d'habiletés d'analyse, de synthèse, de raisonnement, de jugement et de sens critique qui caractérisent une bonne intégration des apprentissages.

Le programme s'adresse aux élèves qui réussissent particulièrement bien leurs études et qui veulent approfondir leurs connaissances dans les différents champs du savoir, avant d'entreprendre une formation particulière à l'université.

•
Les préalables du secondaire sont Mathématique 536 ou l'équivalent, Physique 534 ou l'équivalent et Chimie 534 ou l'équivalent.

•
Veuillez consulter les annuaires et les guides d'admission des établissements pour obtenir des renseignements sur les établissements qui offrent ce programme.

Établissements publics autorisés à offrir le programme :

Cégep de Bois-de-Boulogne
Cégep de Jonquière
Cégep de Rimouski
Cégep de St-Félicien
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Trois-Rivières

Établissements privés autorisés à offrir le programme :

Collège André-Grasset
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Petit Séminaire de Québec

HISTOIRE ET CIVILISATION 700.02

Le programme Histoire et Civilisation 700.02 est un programme d'études cohérent, intégré et rigoureux, qui permet aux élèves de découvrir l'héritage intellectuel de la civilisation moderne et d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires à la poursuite d'études universitaires dans les domaines des sciences humaines, des « humanités », des communications, de l'administration et des arts. Le programme privilégie, par la lecture et l'analyse critique d'oeuvres d'une vaste gamme de penseurs, de savants, d'artistes et d'auteurs importants, le développement d'habiletés d'analyse, de synthèse, d'esprit critique et de formulation de la pensée par l'expression écrite et orale. Pour atteindre ces objectifs, le programme tient compte de la perspective historique et de l'évolution de la pensée et de la compréhension humaines.

Ce programme s'adresse aux élèves qui sont motivés, intéressés et disposés à adhérer aux principes de la formation proposée par ce programme.

•
Aucun préalable du secondaire n'est nécessaire.

•
Veuillez consulter les annuaires et les guides d'admission des établissements pour obtenir des renseignements sur les établissements qui offrent ce programme.

Établissements publics autorisés à offrir le programme :

Champlain Regional College	Cégep John Abbott
Campus Lennoxville	Cégep de Lévis-Lauzon
Campus Saint-Lambert—Longueuil	Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Chicoutimi	Vanier College
Collège Dawson	Cégep du Vieux Montréal
Collège Héritage	

Établissements privés autorisés à offrir le programme :

Collège Marianopolis
Collège Mérici

Site Internet : <http://www.meq.gouv.qc.ca/college>

Bienvenue à notre site

Enseignement collégial

Renseignements généraux ●

● Programmes de subvention

Programmes d'études ●

● Financement

Épreuves uniformes ●
français/anglais

● Comptes rendus des comités

La relance au collégial ●
Placement des diplômées et des diplômés

● Systèmes informatiques

● Vérification



Autres sites dédiés à
l'enseignement collégial



Prendre le virage du succès!

- La brochure *Circuit collégial 1998-1999* est sous la rubrique « Renseignements généraux ».
- Les autorisations et la description des programmes sont sous la rubrique « Programmes d'études ».

Cette brochure contient de l'information générale sur l'enseignement collégial. On y trouve, notamment, des renseignements sur les conditions d'admission dans les établissements d'enseignement collégial, sur les programmes d'études qui y sont offerts, sur le coût des études, sur les réseaux d'enseignement public et privé, etc. Elle s'adresse aux jeunes qui terminent leurs études secondaires, mais peut aussi être utile aux adultes qui retournent aux études collégiales à plein temps. À celles et ceux qui veulent en savoir plus sur l'enseignement collégial, la brochure propose des sources d'information complémentaires, notamment des suggestions de lecture et des indications sur les personnes-ressources ou les organismes à consulter.

